

CA13 08 0425

Séance générale du Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, convoquée selon la loi et tenue à la salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, le mardi 2 juillet, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa
Le conseiller de Ville : Francesco Miele
Les conseillers d'arrondissement : Maurice Cohen
Michèle D. Biron

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de Me Cybèle Kahalé, avocate, agissant à titre de secrétaire.

Le maire d'arrondissement demande un instant de recueillement.

CA13 08 0426

Soumis l'ordre du jour de la séance générale du 2 juillet 2013.

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour de la séance générale du 2 juillet 2013.

CA13 08 0427

Soumis procès-verbaux de la séance générale du 4 juin 2013 et de la séance spéciale du 20 juin 2013.

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis les procès-verbaux de la séance générale du 4 juin 2013 et de la séance spéciale du 20 juin 2013 du Conseil d'arrondissement.

ADOPTÉ.

CA13 08 0428A

Première période de questions du public, de 19 h 32 À 20 h 25

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

Monsieur Sébastien Carrillo, du 1598, rue Decelles :

- Suivi de son intervention du mois dernier au sujet des feux de circulation sur Cavendish et Henri-Bourassa.

Réponse (Alan DeSousa) : nos services sont en train de voir avec les services centraux comment guider le trafic et sécuriser les piétons et cyclistes. Des rencontres auront lieu au cours des prochains jours.

- Sainte-Croix sud : pour sécuriser le tronçon Du Collège et Hodge et entretien de la chaussée.

Réponse (Véronique Doucet) : elle rassure le citoyen à l'effet que les réparations seront bientôt réalisées mais que la réfection complète sera faite suite aux travaux de l'échangeur Décarie.

- Plan de transport présenté en 2008, il était question de finaliser le lien Montpellier.

Réponse (Alan DeSousa) : plan sur 10 ans. Pour l'instant, la STM fait des travaux à cet endroit. Nous pourrions intervenir sur notre terrain par la suite.

Le 2 juillet 2013

Monsieur Claude Leblanc, du 915, rue Marlatt :

- Suivi de ses demandes concernant l'état lamentable du lien piétonnier entre Marcel-Laurin et Alexis-Nihon. Il dépose des photos.

Réponse (Véronique Doucet) : nous avons constaté que des travaux sont à faire et ils sont prévus avec l'octroi de travaux de réfection des trottoirs pour le mois d'août.

Monsieur Osvaldo Nunez, du 1560, rue Beaudet :

- Quand les travaux seront-ils terminés au parc Beaudet?

Réponse (Alan DeSousa) : la grève de la construction a retardé les travaux.

- Comité partenaire des aînés - Montréal Ville amie des aînés : il reste beaucoup de choses à faire, par exemple, faciliter le déplacement des aînés dans la Ville. Pouvez-vous envisager les services d'une navette dans l'arrondissement?

Réponse (Alan DeSousa) : nous avons souscrit au plan MADA pour le projet parc Caron. Navette or : c'est à notre demande que des arrêts ont été ajoutés. Projet-pilote de la STM sans expansion pour l'instant.

Madame Sara Varano, du 2216, rue de l'Équateur :

- Sens unique sur de l'Équateur : elle a interrogé 160 personnes sur 500 et 80 % des gens sont contre. On impose plus de circulation sur Des Andes, Modigliani et des Outardes. Inquiétude pour la sécurité des jeunes enfants.
- Est-ce qu'on peut envisager de remettre la rue à deux sens, du moins jusqu'à ce qu'il y ait un autre accès sécuritaire?

Réponse (Alan DeSousa) : il y a déjà eu consultation sur ce dossier avec l'Association des résidents de Bois-Franc.

- Elle dépose une pétition.

Monsieur Daniel Champagne, du 865, rue Trudeau :

- Le parc Poirier est en rénovation depuis l'automne. Les structures de jeux ne sont pas accessibles aux enfants. Quand le parc sera-t-il ouvert?

Réponse (Alan DeSousa) : la grève a ralenti les travaux. Les clôtures sont là pour protéger le chantier.

Madame Pascale Giroux Denis, du 2291, rue de l'Équateur :

- Résumé de la logique d'instaurer dès 2011 un sens unique sur de l'Équateur.

Réponse (Alan DeSousa) : progression des travaux, minimiser l'impact du transit à l'intérieur du projet. Les informations ont été disponibles aux consultations. Études de circulation ont été faites.

Réponse (Véronique Doucet) : les documents ont été rendus publics lors de consultations.

Réponse (Francesco Miele) : les études sont la propriété des développeurs (promoteurs). Nous ne pourrions pas donner cette étude. Cette analyse a été mise de l'avant en décembre 2011. Les consultations ont été faites avec le sens unique.

- Elle veut les données rendues publiques lors des consultations.

Madame Dominique Trottier, du 321, rue Bleignier :

- Sécurité : problème de rassemblement des jeunes jour et nuit aux abords de l'école Henri-Beaulieu.
- Elle se demande si on a pas déplacé le problème du parc Painter.

Réponse (Alan DeSousa) : nous sommes conscients qu'il y a des efforts particuliers à faire dans le secteur Chameran.

- Suggestion : déplacer la clôture de l'école.

Réponse (Alan DeSousa) : nous allons en discuter avec la CSMB.

Le 2 juillet 2013

CA13 08 0428B

À 19 h 32, la séance générale du Conseil d'arrondissement du mardi 2 juillet 2013 est ajournée en conformité avec l'article 326 de la Loi sur les cités et villes.

À 21 h 07, ladite séance reprend.

CA13 08 0429

Soumis sommaire décisionnel numéro 1133058009 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour les travaux d'aménagement d'un parc canin au parc Philippe-Laheurte.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour les travaux d'aménagement d'un parc canin au parc Philippe-Laheurte.

ADOPTÉ.

CA13 08 0430

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134378018 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour les travaux de construction du lien routier sur le lot 12 (ADM).

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, conditionnellement à l'obtention de l'intervention favorable de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau :

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public les travaux de construction du lien routier sur le lot 12 (ADM).

ADOPTÉ.

CA13 08 0431

Soumis sommaire décisionnel numéro 1133679006 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour le transport et la disposition des sols d'excavation produits lors des travaux municipaux pour l'année 2013.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division de la voirie de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour le transport et la disposition des sols d'excavation produits lors des travaux municipaux pour l'année 2013.

ADOPTÉ.

Le 2 juillet 2013

CA13 08 0432

Soumis sommaire décisionnel numéro 1135005003 relatif à un appel de propositions pour des projets associés au Programme des initiatives familiales et/ou interculturelles, édition 2013-2014.

ATTENDU que depuis sa première édition en 2001, le Programme des initiatives familiales et/ou interculturelles de Saint-Laurent a permis à des organismes locaux de réaliser des projets dédiés à notre communauté, tout en soutenant les orientations découlant des deux politiques ayant pour mission de véhiculer les valeurs familiales et le maintien de l'harmonie interculturelle;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser un appel de propositions pour des projets associés au Programme des initiatives familiales et/ou interculturelles, édition 2013-2014, et approuver les balises.

ADOPTÉ.

CA13 08 0433

Soumis sommaire décisionnel numéro 1130299021 relatif au lancement d'un appel de propositions pour des projets à être réalisés en 2014 en lien avec la lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale selon les modalités de l'entente administrative intervenue entre la Ville et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale du Québec (MESS) pour la période 2013-2014.

ATTENDU la résolution numéro CG12 0286 adoptée par le Conseil d'agglomération à sa séance du 20 août 2012 et approuvant un projet d'entente administrative par laquelle la Ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 18 M \$ sur deux ans, soit 9 M \$ en 2013 - 2014 et 9 M \$ en 2014 - 2015;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser un appel de propositions pour des projets à être réalisés en 2014 en lien avec la lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale selon les modalités de l'entente administrative intervenue entre la Ville et le MESS pour la période 2013-2014.

ADOPTÉ.

CA13 08 00434

Soumis sommaire décisionnel numéro 1132050007 relatif à l'octroi d'un contrat pour les services techniques liés à la programmation culturelle 2013-2014 -Demande de soumissions 13-12946.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	VOLET 1	VOLET 2
Les Production Jardin à Cour (9192-5735 Québec inc.)	12 446,04 \$	22 604,09 \$
APL-Multimédia	13 305,48 \$	26 221,49 \$

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'octroyer à la firme **Les Production Jardin à Cour (9192-5735 Québec inc.)** le contrat pour les services techniques liés à la programmation culturelle 2013-2014, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 24 mai 2013, totalisant la somme de 35 050,13 \$, sous la supervision de la Division des loisirs, du développement social et de l'administration de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1132050007 : 33 525,88 \$).

Le 2 juillet 2013

2430.0010000.304720.07289.54590.000000.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

CA13 08 0435

Soumis sommaire décisionnel numéro 1135366001 relatif à l'octroi d'un contrat pour l'acquisition d'une automobile électrique Chevrolet Volt 2013 - Demande de soumissions 13-12960.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Bourassa Chevrolet Buick GMC Itée	40 867,15 \$
Le Relais Chevrolet Cadillac Buick GMC Itée	40 969,53 \$
Denis Breton Chevrolet Buick GMC Limitée	41 342,00 \$

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Bourassa Chevrolet Buick GMC Itée** le contrat pour l'acquisition d'une automobile électrique Chevrolet Volt 2013, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 29 mai 2013, totalisant la somme de 40 867,15 \$, sous la supervision de la Division de la mécanique, des bâtiments et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1135366001 : 39 089,93 \$).

6430.301002.801150.07165.57201.000000.0000.136237.000000.32010.00000

ADOPTÉ.

CA13 08 0436

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134549005 relatif à l'octroi d'un contrat pour la préparation des plans, devis et surveillance des travaux de mise à niveau du système de ventilation du Centre des loisirs - Demande de soumissions 13-024.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires, les prix soumis et les notes finales obtenues par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT	NOTE
Bouthillette Parizeau inc.	99 095,00 \$	1,35
Blondin Fortin S.M. inc.	103 822,07 \$	1,19

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Bouthillette Parizeau inc.** le contrat pour la préparation des plans, devis et surveillance des travaux de mise à niveau du système de ventilation du Centre des loisirs, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 5 juin 2013, totalisant la somme de 99 095 \$, sous la supervision de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.

Le 2 juillet 2013

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1134549005) :

6430.3010003.801150.07121.54301.000000.0000.145224.000000.22025.00000

ADOPTÉ.

CA13 08 0437

Soumis sommaire décisionnel numéro 1135366002 relatif à l'octroi d'un contrat pour l'acquisition de deux tondeuses à gazon de type Zéro Turn 2013 à moteur diesel - Demande de soumissions 13-12935.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
Lange Patenaude Équipement ltée	27 476,08 \$
Marina Matériaux et équipements	28 509,16 \$
Les Produits Turf Care Canada	29 051,88 \$
Centre Agricole JLD	37 020,38 \$

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Lange Patenaude Équipement ltée** le contrat pour l'acquisition de deux tondeuses à gazon de type Zéro Turn 2013 à moteur diesel, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 11 juin 2013, totalisant la somme de 27 476,08 \$, sous la supervision de la Division de la mécanique, des bâtiments et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'autoriser l'emprunt de 27 476,08 \$ au fonds de roulement pour un terme de remboursement de cinq ans et d'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1135366002 : 26 281,21 \$) :

6430.9500998.801150.03101.57401.000000.0000.125545.000000.45010.00000

ADOPTÉ.

CA13 08 0438

Soumis sommaire décisionnel numéro 1133058006 relatif à une modification accessoire au contrat octroyé à la firme Beaupré et Associés Experts Conseils inc. pour la préparation des plans concept d'aménagement définitif du grand parc et des placettes du développement résidentiel Bois-Franc, phase 3A3 (soumission 11-535).

ATTENDU la résolution numéro CA11 080858 adoptée par le Conseil d'arrondissement lors de la séance du 6 décembre 2011 octroyant un contrat de 76 700,01 \$ à la firme Beaupré et Associés Experts Conseils inc. pour la préparation des plans concept d'aménagement définitif du grand parc et des placettes dans le développement résidentiel Bois-Franc, phase 3A3, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 21 novembre 2011;

ATTENDU les demandes survenues au cours du mandat et non prévues aux termes de référence de d'appel d'offres ;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'approuver la modification accessoire au contrat octroyé à la firme Beaupré et Associés Experts Conseils inc. pour la préparation des plans concept d'aménagement définitif du grand parc et des placettes du développement résidentiel Bois-Franc, phase 3A3, aux prix unitaires de la soumission de ladite firme, en date du 21 novembre 2011 entraînant l'ajout au contrat d'une somme de 5 060,40 \$.

Le 2 juillet 2013

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1133058006: 4 840,33 \$) :

6430.3008010.801150.07165.57201.000000.0000.124609.000000.15010.00000

ADOPTÉ.

CA13 08 0439

Soumis sommaire décisionnel numéro 1133058007 relatif à une modification accessoire au contrat octroyé à la firme Le Groupe Séguin Lacasse inc. pour la préparation des plans concepts d'aménagement définitif des parcs et espaces verts dans le développement résidentiel Challenger Ouest (soumission 11-536).

ATTENDU la résolution numéro CA12 080010 adoptée par le Conseil d'arrondissement lors de la séance du 10 janvier 2012 et octroyant un contrat de 51 136,95 \$ à la firme Le Groupe Séguin Lacasse inc. pour la préparation des plans concepts d'aménagement définitif des parcs et espaces verts dans le développement résidentiel Challenger Ouest;

ATTENDU les demandes survenues au cours du mandat et non prévues aux termes de référence de d'appel d'offres ;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1.- D'approuver la modification accessoire au contrat octroyé à la firme Le Groupe Séguin Lacasse inc. pour la préparation des plans concepts d'aménagement définitif des parcs et espaces verts dans le développement résidentiel Challenger Ouest, aux prix de la soumission de ladite firme, en date du 6 décembre 2011 entraînant l'ajout au contrat d'une somme de 3 630,94 \$.

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1133058007: 3 473,04 \$) :

6430.3008010.801150.07165.54390.000000.0000.139896.000000.15010.00000

ADOPTÉ.

CA13 08 0440

Soumis sommaire décisionnel numéro 1135369004 relatif à une dépense additionnelle en faveur d'Ascenseurs Microtec inc. pour l'entretien des équipements de transport vertical des bâtiments publics.

ATTENDU la résolution numéro CA11 080205 adoptée par le Conseil municipal à sa séance du 5 avril 2011 et autorisant une dépense de 48 069,05 \$ en faveur de Ascenseurs Microtec inc. pour l'entretien des élévateurs des bâtisses publiques pour les années 2011 à 2013;

ATTENDU qu'une dépense additionnelle est nécessaire pour la mise à niveau annuelle des équipements de transports verticaux pour les années 2012 et 2013;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1.- D'autoriser une dépense additionnelle de 6 000 \$ en faveur d'Ascenseurs Microtec inc. pour l'entretien des équipements de transport vertical des bâtiments publics.

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1135369004 : 5 739,07 \$) :

2430.0010000.304741.09007.55401.000000.0000.000000.000000.000000.00000

ADOPTÉ.

Le 2 juillet 2013

CA13 08 0441

Soumis sommaire décisionnel numéro 1136275002 relatif à une dépense en faveur de Lavo inc. pour l'achat de 90 000 litres d'hypochlorite de sodium 12% en vrac pour les installations aquatiques, pour la saison estivale 2013.

ATTENDU la résolution numéro CG10 0229 adoptée par le Conseil d'agglomération à sa séance du 17 juin 2010 et concluant six ententes cadre collective d'une durée de 36 mois pour la fourniture de produits chimiques utilisés pour les usines de filtration et de production (entente numéro 505275);

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense de 50 630,25 \$ en faveur de Lavo inc. pour l'achat de 90 000 litres d'hypochlorite de sodium 12 % en vrac pour les installations aquatiques, pour la saison estivale 2013.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1136275002: 229 179,92 \$) :

2430.0010000.304736.03101.56504.015006.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

CA13 08 0442

Soumis sommaire décisionnel numéro 1130465003 relatif à l'octroi d'un contrat pour l'acquisition de supports de vélos dans le cadre des mesures découlant du Plan de transport local - Demande de soumissions 13-13000.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Industrie Fabco inc.	46 847,11 \$
Aire-Vélo	65 501,26 \$
Rawdon Métal inc.	62 465,92 \$

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Industrie Fabco inc.** le contrat pour l'acquisition de supports de vélos dans le cadre des mesures découlant du Plan de transport local, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 20 juin 2013, totalisant la somme de 46 847,11 \$, sous la supervision de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1130465003 : 44 810,41 \$) :

2430.0012000.304766.03161.57402.000000.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

CA13 08 0443

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134549003 relatif à l'octroi d'un contrat pour la surveillance des travaux de réfection de chaussée, trottoirs et de bordures - Demande de soumissions13-012.

Le 2 juillet 2013

ATTENDU que le nom du soumissionnaire, le prix soumis et la note finale obtenus sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT	NOTE
CIMA+ S.E.N.C.	262 285,57 \$	4,82

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- D'octroyer à la firme **CIMA+ S.E.N.C.** le contrat pour la surveillance des travaux de réfection de chaussée, trottoirs et de bordures, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 19 JUIN 2013, totalisant la somme de 262 285,57 \$, sous la supervision de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.
- D'imputer la dépense aux postes d'affectation suivants (certificat du trésorier - CTA1134549003) :
 - 6430.3009004.801150.03103.54390.000000.0000.131971.000000.17025.00000
70 603,95 \$
 - 6101.7712042.802712.03103.54301.000000.0000.148833.00000.17025.00000
180 275,42 \$

ADOPTÉ.

CA13 08 0444

Soumis sommaire décisionnel numéro 1130465002 relatif à l'octroi d'un contrat pour la réalisation des plans et devis de différentes infrastructures, aménagements et équipements associés aux objectifs du Plan de transport local - Demande de soumissions13-502.

ATTENDU que le nom du soumissionnaire, le prix soumis et la note finale obtenus sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT	NOTE
CIMA+	43 913,15 \$ (corrigé)	29,9

ATTENDU que le prix de la soumission de CIMA+ a été corrigé en retirant les items B et C du Volet 1 de la soumission ;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- D'octroyer à la firme **CIMA+** le contrat pour la pour la réalisation des plans et devis de différentes infrastructures, aménagements et équipements associés aux objectifs du Plan de transport local, soit les items A et D du volet 1 et le volet 2, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 21 mai 2013, totalisant la somme de 43 913,15 \$, sous la supervision de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.
- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1130465002 : 42 003,47 \$) :
 - 6430.3009004.801150.03107.54390.000000.0000.133279.000000.17020.00000

ADOPTÉ.

CA13 08 0445

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134322004 relatif à la répartition du report des sommes non dépensées au Programme triennal d'immobilisation 2012 en date du 31 décembre 2012.

Le 2 juillet 2013

ATTENDU la résolution numéro CM13 0343 adoptée par le Conseil municipal à sa séance du 23 avril 2013 et adoptant un budget supplémentaire de 194 886 000 \$ au Programme triennal d'immobilisation 2013-2015 provenant du report des surplus du budget d'emprunt à la charge des contribuables au 31 décembre 2012 pour l'ensemble des arrondissements;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le report des dépenses en immobilisations non réalisées au 31 décembre 2012 comme budget additionnel au budget d'immobilisation (PTI) 2013-2015 pour un montant de 12 433 000 \$.

ADOPTÉ.

CA13 08 0446

Soumis sommaire décisionnel addenda numéro 1133231019 relatif à la Politique de gestion contractuelle de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU la résolution numéro CA13 080957 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 21 décembre 2012 et adoptant la politique de gestion contractuelle de l'arrondissement de Saint-Laurent;

ATTENDU qu'il y a lieu d'amender la politique de gestion contractuelle pour l'arrondissement de Saint-Laurent pour ajouter l'article 2.4 visant certaines situations particulières;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver les modifications à la Politique de gestion contractuelle afin d'y ajouter l'article 2.4 visant certaines situations particulières.

ADOPTÉ.

CA13 08 0447

Soumis sommaire décisionnel numéro 1131024001 relatif à la radiation de 1 929,09 \$ des livres de la Ville en faveur de Le Fairmount Saint-Laurent inc.

ATTENDU la somme de 38 583,52 \$ en capital, représentant le coût du permis de construction de Le Fairmount Saint-Laurent inc. émis pour le projet du 335 Marcel-Laurin;

ATTENDU le différent entre les parties quant au tarif appliqué pour le calcul du coût du permis depuis l'émission de la facture en janvier 2012;

ATTENDU le paiement le 21 mars 2013 de 41 000,08 \$ par Le Fairmount Saint-Laurent inc. imputé sur les intérêts courus depuis le 30 juillet 2012 et sur le capital;

ATTENDU que le montant de 1 929,09 \$ à radier représente les intérêts courus entre le 30 janvier et le 30 juillet 2012;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De radier la somme de 1 929,09 \$ (et tout solde dû) des livres de la Ville en faveur de Le Fairmount Saint-Laurent inc. (compte 80-158459-1, exercice 2011 mod 02) pour le permis de construction numéro 3000114726.

ADOPTÉ.

Le 2 juillet 2013

CA13 08 0448

Soumis sommaire décisionnel numéro 1132050008 relatif au programme des activités de loisirs pour l'automne 2013 et pour l'hiver/printemps 2014 de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

ATTENDU que le programme annuel se déroulera de septembre 2013 à avril 2014;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'approuver le programme des activités de loisirs de l'automne 2013 et de l'hiver/printemps 2014 de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.
- 2.- D'autoriser le chef de la Division des bibliothèques et de la culture à signer les contrats afférents.

ADOPTÉ.

CA13 08 0449

Soumis sommaire décisionnel numéro 1130299022 relatif à une demande de subvention du Cercle de fermières de Saint-Laurent pour l'année 2013.

ATTENDU les critères d'admissibilité du Programme des dons, octrois et subventions actuellement en vigueur;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une subvention de 500 \$ au Cercle de fermières de Saint-Laurent pour l'année 2013.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1130299022 : 500 \$) :
2430.0010000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

CA13 08 0450

Soumis sommaire décisionnel numéro 1130299024 relatif à une demande de subvention de l'Ensemble vocal de Saint-Laurent pour l'année 2013.

ATTENDU que l'ensemble vocal de Saint-Laurent organise, pour ses membres, des activités hebdomadaires reliées au chant au Centre des loisirs;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une subvention de 1 000 \$ à l'Ensemble vocal de Saint-Laurent pour l'année 2013.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1130299024: 1 000 \$) :
2430.0010000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

CA13 08 0451

Soumis sommaire décisionnel numéro 1130299023 relatif à une subvention au Centre d'initiatives pour le développement communautaire l'Unité pour l'année 2013.

Le 2 juillet 2013

ATTENDU les critères d'admissibilité du programme des dons, octrois et subventions;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'accorder une subvention de 11 500 \$ au Centre d'initiatives pour le développement communautaire l'Unité pour l'année 2013.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1130299023: 11 500 \$) :

2430.0010000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

CA13 08 0452

Soumis sommaire décisionnel numéro 1132050006 relatif à l'octroi d'une aide financière individuelle à deux résidentes de Saint-Laurent pour leur participation au Championnat canadien de ringuette qui a eu lieu du 30 mars au 7 avril 2013.

ATTENDU les critères d'admissibilité du programme des dons, octrois et subventions de la catégorie Sports d'élite;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'accorder une aide financière de 434 \$ chacune à mesdames Claudia Jetté et Karine Séguin représentant 50 % des frais de transport générés par leur participation au Championnat canadien de ringuette qui a eu lieu du 30 mars au 7 avril 2013, et ce en échange des pièces justificatives.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1132050006 :869 \$) :

2430.0010000.304748.07189.61900.016490.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

CA13 08 0453

Soumis sommaire décisionnel numéro 1130299025 relatif au remboursement des frais de participation d'un membre de l'Association Parents-Secours du Québec (section de Saint-Laurent) au 36e congrès provincial de Parents-Secours du Québec, qui a eu lieu à Saint-Jean-sur-Richelieu, les 1er et 2 juin 2013.

ATTENDU que ce congrès vise à offrir aux membres l'occasion d'accroître leurs connaissances en matière de prévention et de sécurité auprès des jeunes et des aînés;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer une contribution à l'organisme Parents-Secours du Québec (section de Saint-Laurent) en remboursant les frais de Madame Yvette Meus pour sa participation au 36e congrès provincial de Parents-Secours du Québec, qui a eu lieu à Saint-Jean-sur-Richelieu, 1er et 2 juin 2013, pour un montant de 396,54 \$.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1130299025: 396,54 \$) :

2430.0010000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

Le 2 juillet 2013

CA13 08 0454

Dépôt par la directrice d'arrondissement du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements (sommaire décisionnel 1132314003).

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De prendre acte du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués entre le 29 mai et le 25 juin 2013, incluant les virements de crédits et les demandes de paiement, les listes des bons de commande de moins de 25 000 \$ et de 25 000 \$ et plus et du rapport sur les paiements à Hydro-Québec au 25 juin 2013 en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

ADOPTÉ.

CA13 08 0455

Soumis sommaire décisionnel numéro 1130664005 relatif à la délégation des membres du conseil à divers événements.

ATTENDU que les divers événements et activités auxquels participent les membres du conseil leur permettent d'être près des citoyens et à leur écoute pour mieux répondre à leurs besoins;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- De ratifier les délégations des membres du conseil et de la direction, accompagnés, le cas échéant, de représentants du milieu aux événements suivants:

Gala prestige de l'AQTR

Le 29 mai 2013 au Palais Montcalm, Québec

1 billet à 178,21 \$

178,21 \$

Tournoi de golf de la Fondation Sault-Saint-Louis

2^e tournoi de la commission scolaire Marguerite-Bourgeoys

Le 27 juin 2013

1 quatuor à 800 \$

800,00 \$

2.- D'octroyer une commandite de 500 \$ *Partenaire pour la vie* pour le tirage comprenant un billet de tirage pour le grand prix, deux billets d'entrée pour la soirée de gala qui aura lieu le jeudi 22 août 2013, et la mention de Saint-Laurent au tableau d'honneur et dans le programme de la soirée.

3.- D'autoriser le remboursement des dépenses afférentes.

4.- D'imputer la dépense aux postes d'affectation suivants (certificat du trésorier – CTA1102276009) :

2430.0010000.304748.01101.56590.000000.0000.000000.000000.000000.000000
970,46 \$

2430.0010000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000
500,00 \$

ADOPTÉ.

Le 2 juillet 2013

CA13 08 0456

Soumis sommaire décisionnel numéro 1131037047 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 2240, boulevard Thimens dans la zone H12-046 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser un taux d'occupation au sol ne respectant pas toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'à l'item 7. d) du procès-verbal de la séance tenue le 8 mai 2013, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20130516);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 14 juin 2013 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 2240, boulevard Thimens dans la zone H12-046 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet d'autoriser un taux d'occupation au sol ne respectant pas toutes les normes applicables, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

CA13 08 0457

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134152004 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 2655, rue Marcel dans la zone H03-034 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser l'agrandissement de ce bâtiment industriel en empiétant dans la marge arrière.

ATTENDU qu'à l'item 5 b) du procès-verbal de la séance tenue le 5 juin 2013, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20130507);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 14 juin 2013 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 2655, rue Marcel dans la zone H03-034 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet d'autoriser l'agrandissement de ce bâtiment industriel en empiétant dans la marge arrière, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai de deux ans à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

CA13 08 0458

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134152020 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 3650, boulevard Thimens dans la zone S11-011 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser pour ce bâtiment industriel l'aménagement d'une aire d'entreposage de conteneurs en cour avant.

Le 2 juillet 2013

ATTENDU qu'à l'item 8 a) du procès-verbal de la séance tenue le 5 juin 2013, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20130506);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 14 juin 2013 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 3650, boulevard Thimens dans la zone S11-011 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet d'autoriser pour ce bâtiment industriel l'aménagement d'une aire d'entreposage de conteneurs en cour avant, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à la condition d'aménager un mur sur le talus afin de dissimuler les quais de chargement, de prévoir la plantation d'arbres et d'arbustes sur le talus tel qu'il apparaît sur les plans et d'ajouter, dans la partie existante, une plantation de plus de 2,4 mètres qui encadre le bassin de rétention.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai d'un an à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

CA13 08 0459

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134152005 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 4880, rue Hickmore dans la zone I19-015 du règlement numéro 1051 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser pour ce bâtiment industriel l'aménagement d'un stationnement en empiétant dans la marge avant.

ATTENDU qu'à l'item 5 c) du procès-verbal de la séance tenue le 5 juin 2013, le Comité consultatif d'urbanisme recommande de refuser cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20120805);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 14 juin 2013 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De refuser cette demande de dérogation mineure afin de préserver l'intégrité de la marge avant.

ADOPTÉ.

CA13 08 0460

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134152003 relatif à une demande d'usage conditionnel concernant la propriété située au 360, boulevard Lebeau dans la zone I18-028 du règlement numéro RCA06-08-0020 sur les usages conditionnels et ses amendements, ayant pour objet de permettre l'agrandissement de la terrasse extérieure et l'installation d'un nouveau mobilier dans l'aire de restauration accessoire à l'entreprise de fabrication et de distribution de produits de boulangerie et de pâtisserie.

ATTENDU qu'à l'item 5. a) du procès-verbal de la séance tenue le 5 juin 2013, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cet usage conditionnel en vertu des dispositions du règlement numéro RCA06-08-0020 sur les usages conditionnels et ses amendements (dossier : UC - 2010100);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cet usage conditionnel a été dûment convoquée le 14 juin 2013 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

Le 2 juillet 2013

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente demande d'usage conditionnel;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser une modification à l'usage conditionnel relié à la propriété située au 360, boulevard Lebeau dans la zone I18-028 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet de permettre l'agrandissement de la terrasse extérieure et l'installation d'un nouveau mobilier dans l'aire de restauration accessoire à l'entreprise de fabrication et de distribution de produits de boulangerie et de pâtisserie, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les travaux donnant effet à cet usage conditionnel doivent être terminés dans un délai d'un an à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

CA13 08 0461

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134152006 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 925, boulevard Marcel-Laurin dans la zone S15-015 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser la réfection de la façade de ce bâtiment commercial dont l'encadrement de l'entrée empiète dans la marge avant et une relocalisation d'une enseigne sur la façade principale.

ATTENDU qu'à l'item 6 d) du procès-verbal de la séance tenue le 5 juin 2013, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20130602);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 14 juin 2013 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 925, boulevard Marcel-Laurin dans la zone S15-015 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet d'autoriser la réfection de la façade de ce bâtiment commercial dont l'encadrement de l'entrée empiète dans la marge avant et une relocalisation d'une enseigne sur la façade principale tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai d'un an à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

CA13 08 0462

Soumis sommaire décisionnel numéro 1133768001 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 2255, rue Cohen dans la zone I06-008 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser la construction d'un bâtiment industriel ayant un taux d'implantation au sol ne respectant pas le minimum requis.

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De reporter ce dossier en attendant une nouvelle proposition.

ADOPTÉ.

Le 2 juillet 2013

CA13 08 0463

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134152007 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée au 2750, rue Lafrance dans la zone H03-043 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 7 a) de la séance tenue le 5 juin 2013, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20130601);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée au 2750, rue Lafrance dans la zone H03-043 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à la condition d'avancer la marquise.

Les murs extérieurs sont recouverts de brique de couleur rouge Louisiane de la compagnie Hanson ainsi que de pierre de couleur grise nuancée Newport « LaFitt » de la compagnie Permacon afin de démarquer l'entrée principale et le sous-sol.

ADOPTÉ.

CA13 08 0464

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134152008 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement de l'habitation unifamiliale isolée située au 2855, rue Baker dans la zone H03-003 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 7 d) de la séance tenue le 5 juin 2013, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20130103);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement de l'habitation unifamiliale isolée située au 2855, rue Baker dans la zone H03-003 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que présenté aux plans modifiés soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les murs extérieurs seront recouverts de brique rouge « Flaminco III » de la compagnie Hanson et de bois torréfié, ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

CA13 08 0465

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134152009 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée au 1410, rue Barré dans la zone H13-028 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 7 e) de la séance tenue le 5 juin 2013, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20130501);

Le 2 juillet 2013

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée au 1410, rue Barré dans la zone H13-028 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à la condition de dissimuler la visibilité de la cour arrière à partir de la rue par la plantation d'une haie le long de la ligne de rue ainsi que le long de l'ensemble de la ligne arrière de terrain.

Les murs extérieurs sont recouverts de brique dans les tons de rouge « Medium Red Wirecut » de la compagnie Beto Bloc et de la pierre de couleur grise « Pearl White » de la compagnie Shouldice, ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

CA13 08 0466

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134152010 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour autoriser la construction d'une habitation unifamiliale isolée au 1420, rue Barré dans la zone H13-028 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 7 f) de la séance tenue le 5 juin 2013, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20130502);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour autoriser la construction d'une habitation unifamiliale isolée au 1420, rue Barré dans la zone H13-028 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les murs extérieurs sont recouverts de brique dans les tons de rouge « Medium Red Wirecut » de la compagnie Beto Bloc et de la pierre de couleur grise « Pearl White » de la compagnie Shouldice, ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

CA13 08 0467

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134152011 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le remplacement du revêtement extérieur d'un bâtiment accessoire sur le site du Cegep Vanier situé au 821, avenue Sainte-Croix dans la zone S16-031 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 7 i) de la séance tenue le 5 juin 2013, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20130605);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

Le 2 juillet 2013

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le remplacement du revêtement extérieur d'un bâtiment accessoire sur le site du Cegep Vanier situé au 821, avenue Sainte-Croix dans la zone S16-031 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les murs extérieurs sont recouverts de brique modulaire lisse dans les tons de gris, code 8532A, de la compagnie Belden, ou son équivalent.

ADOPTÉ.

CA13 08 0468

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134152012 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement de l'habitation unifamiliale isolée située au 3760, rue Louise-Carrier dans la zone H07-038 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 7 l) de la séance tenue le 5 juin 2013, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20130608);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement de l'habitation unifamiliale isolée située au 3760, rue Louise-Carrier dans la zone H07-038 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les murs extérieurs sont recouverts de brique de couleur beige similaire à l'existant.

ADOPTÉ.

CA13 08 0469

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134152017 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'opération cadastrale permettant la création des lots 5 089 824 et 5 089 825 donnant sur la rue Claude-Henri-Grignon dans la zone H07-032 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 7 p) de la séance tenue le 5 juin 2013, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20130612);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'opération cadastrale permettant la création des lots 5 089 824 et 5 089 825 donnant sur la rue Claude-Henri-Grignon dans la zone H07-032 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

Le 2 juillet 2013

CA13 08 0470

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134152019 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation de deux enseignes pour l'établissement situé au 865, boulevard Décarie dans la zone C16-018 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 7 t) de la séance tenue le 5 juin 2013, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20130615);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation de deux enseignes pour l'établissement situé au 865, boulevard Décarie dans la zone C16-018 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

CA13 08 0471

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134152018 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'une enseigne à l'édifice commercial situé au 820, boulevard Décarie, bureau 2 dans la zone C16-018 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 7 s) de la séance tenue le 5 juin 2013, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20130614);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'une enseigne à l'édifice commercial situé au 820, boulevard Décarie, bureau 2 dans la zone C16-018 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis le 13 juin 2013.

ADOPTÉ.

CA13 08 0472

Le règlement numéro RCA08-08-0001-66 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1130565002).

ATTENDU qu'à la séance générale du Conseil d'arrondissement tenue le 7 mai 2013, le conseiller Aref Salem a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage;

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ont été respectées;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

Le 2 juillet 2013

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA08-08-0001-66 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

ADOPTÉ.

CA13 08 0473

Le règlement numéro RCA08-08-0001-67 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1131037028).

ATTENDU qu'à la séance générale du Conseil d'arrondissement tenue le 4 juin 2013, le conseiller Francesco Miele a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage;

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ont été respectées;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA08-08-0001-67 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

ADOPTÉ.

CA13 08 0474

Soumis premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-68 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (sommaire décisionnel numéro 1134152013).

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'adopter tel que soumis le premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-68 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

2.- De soumettre, conformément à la loi, le premier projet de règlement à une consultation publique le 30 juillet 2013, à 19 h, à la Salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, au cours de laquelle le maire ou un autre membre du Conseil qu'il désignera expliquera l'objet et les conséquences de son adoption.

ADOPTÉ.

CA13 08 0475

Le règlement numéro RCA13-08-1-1 modifiant le règlement numéro RCA13-08-1 sur les tarifs est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1133231018).

ATTENDU qu'à la séance générale du Conseil d'arrondissement tenue le 4 juin 2013, la conseillère Michèle D. Biron a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement modifiant le règlement numéros RCA13-08-1 sur les tarifs (CA13 080392);

ATTENDU que les dispositions prévues au 2^{ème} paragraphe de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA13-08-1-1 modifiant le règlement numéro RCA13-08-1 sur les tarifs.

ADOPTÉ.

Le 2 juillet 2013

CA13 08 0476

Soumis sommaire décisionnel numéro 1133950028 relatif à la nomination permanente de six aide-bibliothécaires à la Division de la bibliothèque et de la culture de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

ATTENDU les règles de dotation de la Ville et le processus suivi pour le comblement des postes d'aide-bibliothécaires à la Division de la bibliothèque et de la culture de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De nommer de façon permanente les personnes suivantes aux postes d'aide-bibliothécaires à la Division de la bibliothèque et de la culture de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, à compter de leur entrée en fonction, aux salaire et conditions de travail prévus à la convention collective du syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal :

- Christine Albertson
- Sylvie Dufault
- Anna Mbombo
- François Lajoie
- Alain Lavoie
- Noémie-Julia Philibert Brunet

ADOPTÉ.

CA13 08 0477

Soumis sommaire décisionnel numéro 1133950029 relatif à des modifications à la structure d'emploi des cols bleus de la Division des parcs et des espaces verts de Direction des travaux publics.

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier la structure d'emplois des cols bleus pour faire suite à la mise à jour de l'évaluation des besoins, plus particulièrement pour la période estivale;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser les modifications suivantes à la structure d'emploi des cols bleus de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics :

- 1.- Abolir les postes vacants de chauffeur-opérateur d'appareils motorisés B et de préposé au service – installations et parcs et créer une banque de 2448 heures dans l'emploi de manoeuvre – parcs et installations.
- 2.- Abolir trois postes vacants de jardinier et ajouter 3256 heures à la banque de l'emploi de jardinier-chauffeur, et créer une banque de 2304 heures dans l'emploi d'élagueur.
- 3.- Abolir le poste de formateur et créer une banque de 1497 heures dans l'emploi de moniteur-examineur.
- 4.- Diminuer de 1872 heures la banque d'heures dans l'emploi de préposé aux travaux et à la propreté et créer un poste permanent de préposé aux travaux et à la propreté.

ADOPTÉ.

CA13 08 0478

La période des affaires nouvelles pour les membres du Conseil débute à 22 h 10

Le conseiller Maurice Cohen et le maire Alan DeSousa invitent tous les citoyens à venir visiter la nouvelle bibliothèque Du Boisé lors des journées portes ouvertes les 6 et 7 juillet prochains.

Le 2 juillet 2013

Le conseiller Francesco Miele informe l'assemblée que le conseiller Aref Salem est actuellement à Lethbridge pour le voyage-échange et que c'est la raison de sa absence ce soir.

La conseillère Michèle D. Biron mentionne que la nouvelle procédure pour les ventes-débarras est appréciée des citoyens.

Le maire Alan DeSousa informe l'assemblée des événements suivants :

- La vidéoprojection sur la façade de l'église Saint-Laurent a lieu à 21 h et à 21 h 15 jusqu'au mois de septembre.
- La clinique de micro-puçage des chats et chiens aura lieu le dimanche 29 septembre prochain de 10 h à 15 h au Centre des loisirs.

Il invite les citoyens à s'abonner au Cyber-Bulletin de l'arrondissement.

CA13 08 0479

Deuxième période de questions du public, à 22 h 18

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

Madame Chantal Pelosse, du 840, rue Brunet :

- Elle se demande si les infractions pour le ralenti inutile existent toujours.

Réponse (Alan DeSousa) : oui, le règlement s'applique toujours.

- Métro Du Collège : les piétons traversent en diagonale.

Réponse (Francesco Miele) : les 4 traverses se font en même temps.

- Cyclistes en sens interdit : que dit le Code de la route?

Réponse (Alan DeSousa) : les cyclistes doivent respecter le Code de la route.

Madame Paula DiFranco, du 2485, rue Des Nations :

- Demande des précisions sur le point 20.10.
- Aménagement du parc : terrain de basket, jeux d'eau, etc. Nos revendications ont-elles été entendues?

Réponse (Alan DeSousa) : en analyse présentement.

CA13 08 0480

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De lever la séance à 22 h 40.

ADOPTÉ.

Maire

Secrétaire
